

Communiqué de Presse

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Réf: 916f10

Tél. +33 (0)3 88 41 35 38

Fax +33 (0)3 90 21 50 53

Internet: www.commissioner.coe.int

e-mail: press.commissioner@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Les profanations de cimetières sont des crimes de haine qui exacerbent l'intolérance

Strasbourg, 30.11.2010 - Tous les deux jours, un cimetière est profané en France. Les actes de profanation, tels que la destruction de tombes et les inscriptions haineuses sur des sites religieux ou d'autres lieux symboliques, se multiplient en Europe, a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, dans son dernier [article](#) du Carnet des droits de l'homme publié aujourd'hui. Ces actes ne sont pas seulement préoccupants du point de vue du respect de la liberté religieuse ; ce sont aussi des crimes de haine inacceptables qui renforcent l'intolérance et la méfiance.

Ces derniers mois, des cimetières musulmans, juifs et chrétiens (orthodoxes et catholiques) ont été profanés dans plusieurs pays européens, dont la République tchèque, la France, la Grèce, la Pologne, la Russie et la Turquie.

En juillet 2010, la tombe d'Irena Sendlerowa, située dans un cimetière de Varsovie, a été profanée et recouverte d'inscriptions antisémites. Irena Sendlerowa, grande résistante polonaise, a sauvé environ 2 500 enfants juifs du ghetto de Varsovie pendant la seconde guerre mondiale. En août, ce sont 10 pierres tombales d'un cimetière musulman qui ont été détruites à Komotini, dans le nord-est de la Grèce, où vit une minorité turque. Tout récemment, en octobre, 76 sépultures ont été vandalisées dans le cimetière orthodoxe grec de Panagia, sur l'île turque de Gökçeada.

Et ce ne sont là que quelques exemples. Rien qu'en France, 485 cimetières et lieux de culte ont été dégradés entre janvier et septembre 2010. De tels actes de mépris sont perpétrés dans la quasi-totalité des Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces crimes de haine menacent directement les droits de l'homme.

L'impunité risque d'inciter à la vengeance

La Convention européenne des droits de l'homme protège le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit englobe la protection des édifices et sites religieux contre le vandalisme. Pourtant, certains gouvernements considèrent ces actes comme de simples incivilités dont il n'est pas très important de retrouver et de poursuivre les auteurs. Ces gouvernements se trompent.

Bien que les auteurs des profanations soient souvent difficiles à identifier et à appréhender, il ne faut pas laisser se développer un sentiment d'impunité. L'absence d'enquête véritable et de suites judiciaires risque fort de créer entre les communautés un climat de tension, de peur et de vengeance.

Les profanations s'accompagnent souvent d'inscriptions racistes, qui portent gravement atteinte à la tolérance et au pluralisme en Europe. Ces actes ne sont pas de simples infractions, mais l'expression d'une extrême intolérance.

./..

La prévention des crimes de haine est une priorité politique

Le meilleur moyen de combattre l'ignorance et la peur est d'informer et d'éduquer, en sensibilisant les enfants dès leur plus jeune âge. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a élaboré plusieurs *recommandations de politique générale* très utiles, dont celles qui sont consacrées à [la lutte contre l'antisémitisme](#) et à [la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans](#).

Dans une démocratie, les responsables politiques ont un rôle important à jouer dans la promotion de la tolérance et l'ouverture d'esprit et ne doivent jamais manquer de condamner fermement et publiquement les crimes de haine et les propos haineux.

Le ministre français de l'Intérieur, Brice Hortefeux, m'a informé dans un échange de [lettres](#) qu'il avait demandé à la police de s'investir tout spécialement dans les enquêtes sur les profanations. Le ministre a aussi recommandé d'installer des caméras de surveillance aux abords des sites visés. Ces initiatives méritent d'être saluées.

Par ailleurs, le Gouvernement grec et le Gouvernement turc ont condamné sans tarder les profanations de cimetières qui avaient eu lieu dans leurs pays respectifs. On peut aussi citer l'exemple du maire de Strasbourg, qui, à la suite de plusieurs profanations de cimetières et d'autres crimes de haine perpétrés en Alsace, a lancé un [appel public](#) à la mobilisation contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie.

Les personnalités politiques qui donnent l'exemple peuvent véritablement faire bouger les choses.

Contact presse au bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, +33 (0)6 61 14 70 37; stefano.montanari@coe.int

Suivez le Commissaire sur [Twitter](#)